



M@N-IMMO.PRO

Le réseau immo qu'il vous faut

Barème TTC honoraires – Stéphane ORY

Immobilier traditionnel et ancien

Applicable à compter du 05 octobre 2021

A l'exclusion du neuf (VEFA), commerce et immobilier d'entreprise

Mandat de vente : A charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

Prix de vente	Forfait / Taux
De 1€ à 19 999€	Forfait 3 000€
20 000€ à 39 999€	Forfait 4 500€
40 000€ à 59 999€	Forfait 5 500€
60 000€ à 99 999€	Taux de 6% du prix de vente
100 000€ à 199 999€	Taux de 5.5% du prix de vente
200 000€ à 299 999€	Taux de 5% du prix de vente
A partir de 300 000€	Taux 4.5% du prix de vente

Mandat de recherche : Honoraires à la charge de l'acquéreur selon barème ci-dessus.

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).

Barème TTC honoraires de location

Immobilier traditionnel, ancien et neuf

Applicable à compter du 05 octobre 2021

Honoraires partagés entre Locataire et Bailleur

Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers partagés entre le Locataire et le Bailleur

10% du loyer annuel hors charges

Les honoraires seront dus à la signature d'un bail de location et directement payés le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s).
Le conseiller n'est pas habilité à rédiger le bail commercial, ni l'état des lieux.



M@N-IMMO.PRO

Le réseau immo qu'il vous faut

Adresse postale
6, bd de la Plage
13340 Rognac
France

TÉLÉPHONE 04-42-30-00-00
E-MAIL contact@man-immo.pro
SITE WEB <https://www.man-immo.pro>
RCS 839 242 021 Salon de Provence

Barème HT honoraires

Cession de fonds de commerces, droit au bail et vente de locaux commerciaux

Applicable à compter du 05 octobre 2021

Honoraires Charge Acquéreur

PRIX DE VENTE HT	Montant des honoraires HT*	HONORAIRES TTC (France métropolitaine)
De 1€ à 50 000€	Montant forfaitaire de 5 000 €	Montant forfaitaire de 5 000 €
De 50 001€ à 200 000€	10 %	12 %
De 200 001€ à 300 000€	9 %	10,8 %
De 300 001€ à 600 000€	8%	9,6 %
+ de 600 001€	7 %	8,4 %

* En sus, TVA applicable au taux en vigueur du lieu de situation de l'immeuble, taux de 20% en métropole

Les honoraires de cession (hors location), qu'ils soient à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, ne peuvent dépasser 10 % HT du prix de vente. Il est précisé que les prix pratiqués ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiques suivant note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017.

Barème honoraires location

- **Mandat de Location - Local Professionnel (Bureaux professions libérales)**
Honoraires Charge Preneur

Honoraires d'agence HT fixés à **10% du loyer HT annuel hors charges**. En sus, TVA applicable au taux en vigueur.

- **Mandat de Location - Locaux commerciaux vides en vue de l'exploitation d'un fonds de commerce, industriel ou artisanal**
Honoraires Charge Preneur

Honoraires d'agence HT fixés à **10% du loyer triennal HT hors charges**. En sus, TVA applicable au taux en vigueur.